

sont envahies par la culture de professionnalisme.

D'après les trois approches analytiques préalablement expliquées de l'analyse d'une occupation, où peut-on le mieux situer le niveau actuel du professionnalisme des agents diplomatiques?

L'approche du processus nous indique que la profession s'est imposée de soi dès ses débuts comme une occupation à plein temps sous le système pré-bureaucratique. Elle s'est aussi identifiée à un monopole quasi exclusif d'expertise et de contrôle des relations internationales. Dans le système bureaucratique, les agents diplomatiques ont été très lents à s'organiser et à jouir d'un développement rapide d'un savoir spécialisé, structuré et réservé au même titre que les professions libérales traditionnelles. Professeurs d'universités, journalistes, politiciens, etc., ont prétendu à l'exercice du même savoir sans que les agents diplomatiques n'aient pu justifier par des techniques appropriées l'exercice exclusif des relations internationales. Le code déontologique s'est formé sur une pratique de conventions réciproques au sein d'une petite communauté nomade internationale et est de plus affecté à divers degrés par la culture nationale de l'agent. Enfin, les conditions particulières de l'emploi (professionnels-salariés d'une bureaucratie étatique dispersés et œuvrant à l'étranger) ont empêché l'éclosion d'une véritable prise de conscience d'un pouvoir collectif qui aurait pu être utilisé par la suite pour gagner une reconnaissance légale et sociale à un niveau autre que la bureaucratie de l'État.

Le passage du système pré-bureaucratique au système actuel, au lieu de faire accroître le professionnalisme des agents, les a au contraire placés dans une position autodéfensive. La démocratisation des relations internationales, la vitesse des communications et l'emprise nouvelle des négociateurs ministériels et spéciaux itinérants n'ont pas permis jusqu'à présent à la profession de s'adapter adéquatement à la situation nouvelle et d'évoluer vers une plus grande professionnalisation.

Des généralistes

En ce qui a trait à l'approche structuro-fonctionnelle, il n'est pas nécessaire de passer par une explication exhaustive de toutes les caractéristiques et attributs développés par cette approche pour comprendre que les agents du Service extérieur manquent de démarcations sociales, intellectuelles et académiques suffisamment définies pour convaincre aisément tout intrus de demeurer en dehors du champ d'action de la profession. Quelles que soient les erreurs professionnelles commises par les agents, le public n'est pas en mesure de porter un jugement. Les agents sont identifiés à des généralistes. Ils n'ont pas de fonctions, de méthodes ou de buts assez précis pour se réserver entièrement leur domaine.

Qu'on reconnaisse à l'agent du Service extérieur une aptitude spéciale à la représentation et au travail de conseiller ou une capacité étonnante pour s'adapter à des tâches et à des milieux de travail différents ou mieux,